

Paris, le 19 novembre 2020

Les collectivités lauréates du premier Trophée
des communes pour la rénovation énergétique

Boussy-Saint-Antoine (91), Chevilly-Larue (94), Nanterre (92), Paris Terres d'Envol (93) et Saint-Michel-sur-Orge (91) sont les lauréats du premier Trophée des communes pour la rénovation énergétique.

Ces cinq collectivités franciliennes sont à n'en pas douter des « catalyseurs de changement » et c'est bien leur engagement en faveur de la rénovation énergétique sur leur patrimoine bâti (public, social ou privé) qui a été salué par le jury.

Ce mercredi 18 novembre, Ile-de-France Energies, l'AREC Ile-de-France et l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) leur ont remis, les prix de la 1^{ère} édition du Trophée des Communes pour la rénovation énergétique lors d'une cérémonie entièrement virtuelle.

Didier Dousset, président du directoire de l'AREC IDF, a précisé en ouverture de la cérémonie que cette première édition s'inscrivait dans une démarche plus globale de mobilisation des communes pour la rénovation énergétique, « ***l'objectif est de valoriser les bonnes pratiques franciliennes et de récompenser les collectivités qui ont porté des projets ambitieux et reproductibles.*** »

Au nom de l'AMIF, son président, Stéphane Beaudet, a insisté sur la place prise par les questions environnementales dans la vie des communes, « ***c'est un sujet traité localement et les collectivités locales sont devenues l'une des chevilles ouvrières de sa mise en œuvre. L'AMIF est heureuse de mettre en lumière ces initiatives et les partenariats qui ont été développés à cette occasion. La rénovation énergétique n'est plus un sujet émergent et va nécessiter de gros moyens. Ces trophées sont aussi une façon de préparer l'avenir en ces temps incertains.*** »

Pour sélectionner les cinq lauréats parmi les 21 dossiers de candidature, le jury a tenu compte de l'exemplarité d'un projet de rénovation dans lequel les collectivités ont joué un rôle central, de la stratégie et des ambitions fixées en matière de rénovation, et de la mise en place d'actions de sensibilisation, d'outils financiers et d'accompagnement.

La rénovation énergétique est désormais très présente dans les programmes des équipes municipales. La thématique constitue en effet un enjeu économique et environnemental majeur puisque le secteur des bâtiments pèse pour 48 % des émissions franciliennes de gaz à effet de serre.

« ***Encourager la rénovation énergétique au niveau local, c'est embellir les communes et leur patrimoine mais aussi améliorer la qualité de vie et le confort thermique des habitants et lutter contre la précarité énergétique (...)*** Cette problématique est particulièrement forte en Île-de-France, où, d'après l'INSEE, plus d'une résidence principale sur trois peut être qualifiée de ***passoire thermique*** », a précisé Ile-de-France Energies.



Les lauréats 2020 de la 1^{ère} édition du Trophée des communes pour la rénovation énergétique

Lauréat de la catégorie « - de 10 000 habitants » : Boussy-Saint-Antoine (Essonne)

Le projet de rénovation énergétique du gymnase communal « La Halle des Sports », a consisté à mettre en place un chantier durable et solidaire avec des emplois d'insertion. Le jury a particulièrement apprécié l'exemplarité sociale et environnementale du projet avec l'installation de panneaux photovoltaïques, la maîtrise et réduction de la consommation d'eau potable, la mise en place d'un chantier solidaire, le choix des matériaux et des techniques respectueux de l'environnement. Il a également souligné la mobilisation importante des services en interne, ce qui n'est pas toujours aisée avec les moyens d'une petite commune.

Aurélie Lecuyer, adjointe au maire à Boussy-Saint-Antoine, a reçu le Trophée au nom du maire Romain Colas. Elle a exprimé sa fierté de recevoir le prix de la catégorie « - de 10 000 habitants » de cette première édition des Trophées. « ***C'est un projet ambitieux pour une commune de notre taille (7500 habitants) à la fois écologique ET solidaire. Le gymnase que nous avons rénové datait des années 1970 et les problématiques à résoudre étaient nombreuses (...) les résultats sont satisfaisants avec une réduction des dépenses énergétiques de 40%.*** »

Lauréat de la catégorie « + de 10 000 habitants » : Chevilly-Larue (Val-de-Marne)

La commune est récompensée pour le projet ambitieux de rénovation de son école maternelle Jacques Gilbert Collet. L'exemplarité de ce projet s'exprime dans le choix fait par la commune en faveur de solutions passives et bioclimatiques ainsi que la mise en place d'une organisation pérenne pour le suivi post-travaux des consommations énergétiques du bâtiment. Le jury a salué la démarche de rénovation énergétique rigoureuse et de long terme, menée par Chevilly-Larue sur l'ensemble de son patrimoine public et qui s'inscrit dans une stratégie plus globale de transition énergétique formalisée dans l'Agenda 21 de la commune.

Stéphanie Daumin, maire de Chevilly-Larue, a indiqué qu'il s'agissait d'un projet de longue haleine qui avait nécessité de nombreux efforts pour harmoniser les ambitions et les exigences environnementales. « ***Nous avons identifié une école maternelle d'application qui porte un projet pédagogique très ambitieux mais les locaux n'étaient pas très performants d'un point de vue énergétique. Le projet que nous avons présenté s'inscrit dans le projet pédagogique et nous a permis de faire baisser les coûts de consommation de 56% soit 11 000€ par an.*** »

Lauréat de la catégorie « + de 30 000 habitants » : Nanterre (Hauts-de-Seine)

Nanterre a présenté deux projets :

- La réhabilitation du groupe scolaire Maxime Gorki qui a pour objectif de diminuer de 38% les consommations réelles des parties rénovées pour atteindre le niveau BBC rénovation et diminuer de 50% les émissions carbone.
- [Le PIG Nanterre Habitat Plus 4](#) (2014-2019) a permis à la Ville d'accompagner 13 copropriétés pour réaliser des travaux de rénovation énergétique représentant 326 logements, ainsi que 23 maisons individuelles.

Le jury a particulièrement apprécié le caractère global de la politique de rénovation de Nanterre, touchant à la fois le parc public, avec un niveau d'ambition BBC, et le parc privé, touchant les copropriétés comme les maisons individuelles. Le jury souligne le caractère innovant du programme avec une ingénierie de projet innovante qui pourrait inspirer beaucoup de communes. Elle traite aussi bien les copropriétés en difficulté que celles qui ne le sont pas.

Patrick Jarry, maire de Nanterre, a expliqué que la ville s'était très tôt préoccupée de la conversion énergétique de ses bâtiments publics puisqu'elle en possède plus de 400 000m². **« La rénovation de l'école qui fait partie des quartiers en politique de la ville nous a aussi permis d'en améliorer la fonctionnalité. Nous sommes très heureux d'avoir été retenu, ça nous encourage à continuer dans cette voie pour faire de Nanterre une ville phare dans ce domaine. »**

Lauréat de la catégorie « Intercommunalités » : Paris Terres d'Envol (Seine-Saint-Denis)

Paris Terres d'Envol est récompensé pour sa démarche de [Programme d'intérêt général \(PIG\) de lutte contre la précarité énergétique](#) qui a permis de rénover 500 logements de l'habitat pavillonnaire entre 2016 et 2018 avec un gain énergétique moyen important de 40% pour les opérations réalisées. Un nouveau Programme d'intérêt général est actuellement en cours sur le territoire avec l'objectif de rénover au moins 800 maisons individuelles supplémentaires d'ici 2021.

Micael Vaz, vice-président de l'EPCI Terre d'envol, a souligné qu'il s'agissait de la première initiative menée avec l'ensemble des huit maires de l'agglomération, **« il y avait un vrai problème de vieillissement des logements qui nécessitait une action d'envergure allant de la définition du projet aux subventions. »**

Lauréat de la catégorie « coup de cœur du jury » : Saint-Michel-sur-Orge (Essonne)

Saint-Michel-sur-Orge a présenté le dispositif de Convention Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) pour le quartier du Bois des Roches (plus de 9000 habitants), avec deux axes : réhabilitation du patrimoine bâti et verdissement du réseau de chaleur :

- Pour les logements sociaux (7 bailleurs) : 53 bâtiments réhabilités, 55 en cours et 2 à l'étude.
- Pour les copropriétés (9 résidences, 34 bâtiments, 500 logements) : lancement de deux dispositifs POPAC (1 rénovée et 4 en cours de dispositif) et (OPAH 4 copropriétés ciblées)

Ce dispositif s'inscrit dans une politique plus globale, dans le volet « transition énergétique » du programme Action Coeur de Ville dont elle est lauréate. Le jury a particulièrement apprécié le caractère global du projet (parcs public et privé) et son ambition.

Sophie Rigault, maire de Saint-Michel-sur-Orge, a exprimé sa fierté d'avoir reçu le trophée « coup de cœur » pour une action « inspirante » mais « **c'est aussi quelque chose qui nous engage à aller plus loin, c'est un prix pour partager (...) Nous avons candidaté en faisant un focus sur un quartier de 3 500 logements dont 80% ont été construits avant la première réglementation thermique.** »

Jean-Philippe Dugoin-Clément, en tant que vice-président de la région Ile-de-France en charge de l'environnement et du développement durable, a eu le mot de la fin pour remercier les candidats et les lauréats de cette première édition d'avoir eu le courage « **d'essuyer les plâtres (...) Tous ensemble, nous devons faire mieux sur les questions énergétiques et notamment au profit des plus démunis. (...) Le succès de ce premier Trophée doit tous nous encourager à renouveler ce partenariat l'année prochaine.** »

Détails des dossiers lauréats dans le dossier de presse joint.

Contact presse : Graziella Riou – griou@amif.asso.fr – 06 14 42 25 70